



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Jeunes

Réunion du Lundi 08 octobre 2018

Président des compétitions : M Yves BEGON.

Présents : MM. Philippe AMADUBLE, Anthony ARCHIMBAUD, Patrick BELISSANT, Michel GODIGNON, André MORNAND.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

Les rencontres comptant pour le 3^{ème} tour régional de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole se disputeront durant le week-end des 13-14 octobre 2018 à 12h30 sur le terrain des clubs 1ers nommés (12h00 si en lever de rideau).

Se reporter au procès-verbal antérieur (du 10 septembre 2018) de la Commission Régionale Sportive Jeunes pour connaître le tirage au sort.

Attention :

- * Le match : ST QUENTINOIS FALLAVIER / O. CENTRE ARDECHE est reporté.
- * La Commission enregistre le forfait au 2^{ème} tour du F.C. CROIX ROUSSE et déclare L'EVEIL de LYON qualifié pour le 3^{ème} tour. A ce titre, l'Eveil de Lyon se déplacera à GJ. ANZIEUX FOOT.

Prochain tour : 27 et 28 octobre 2018 (Tirage au sort : mardi 16 octobre 2018).

Rappels :

- * 14 joueurs par équipe inscrits sur la F.M.I. et limitation à 2 changements par équipe dans les 10 dernières minutes du temps réglementaire.
- * Epreuve des tirs au but en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire (il n'y a pas de prolongation dans les matchs de jeunes).
- * Utilisation de la F.M.I. et transmission des résultats avant le dimanche 20h00 sous peine de sanction.

* A compter du 3^{ème} tour, les frais de déplacement et l'indemnité de préparation des arbitres ne doivent plus être réglés par le club recevant. Ils le seront par la Ligue qui les répercutera ensuite après péréquation au club recevant (dispositif identique aux championnats régionaux).

AMENDES

*** Non transmission de la F.M.I. ou non saisie des résultats avant le dimanche 20h00 :
Amende de 25 € pour les clubs suivants :**

Match n° 23404.1 en U18 R1 : MONTLUCON FOOTBALL

Match n° 21747.1 en U17 R2 Poule A : F.C. LYON FOOTBALL 2

Match n° 21875.1 en U17 R2 : Poule C : G.F.A. 74

Match n° 21937.1 en U16 R1 : R.C. VICHY

Match n° 21939.1 en U16 R1 : S.A. THIERS

Match n° 22421.1 en U15 R2 Ouest Poule A : F.C. CHAMALIERES

Match n° 23162.1 en U15 R1 Ouest : MONTLUCON FOOTBALL

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Yves BEGON,

Patrick BELISSANT,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance